

PORTRAIT AGRICOLE : LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Une activité marquée par les légumes et les fruits

Les productions légumières et fruitières se partagent à parts égales 80 % de la valeur de la production agricole des Bouches-du-Rhône ; la troisième est la viticulture qui représente 6 % de la production ; les céréales constituent enfin la quatrième filière à hauteur de 5 %.

En 2007, l'agriculture départementale emploie 11 200 actifs dans 4 200 exploitations, et contribue pour 3 % de la valeur de la production agricole nationale. Depuis 1970, les emplois ont été divisés par deux, le nombre d'exploitations s'est réduit de 30 % alors que les superficies cultivées n'ont diminué que de 15 %.

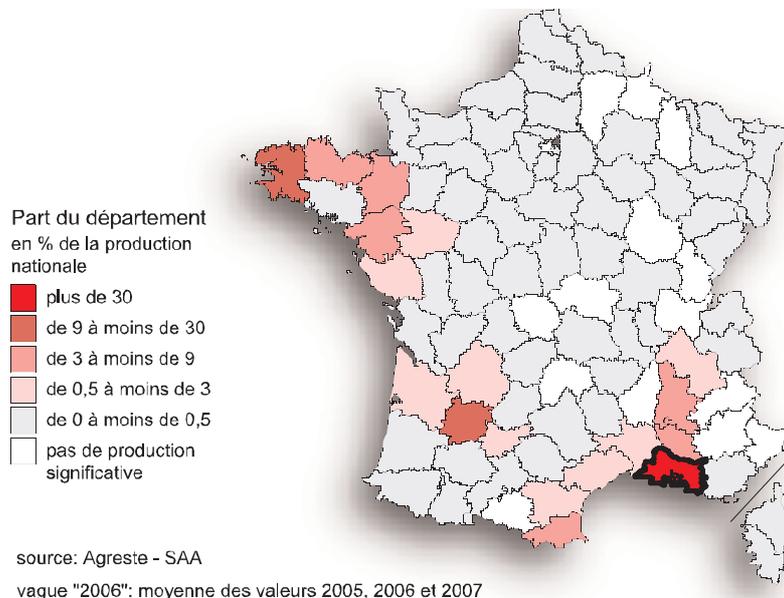
Les Bouches-du-Rhône sont le premier département français pour la production de tomates, salades, courgettes, bettes-cardes, potirons-courges-citrouilles, pêches-pavies-nectarines, poires, olives et riz.

Les nouvelles exigences environnementales, les changements de modes de consommation entraînent une nécessaire adaptation des exploitants agricoles. Afin de se prémunir des aléas des revenus de l'agriculture et saisir de nouvelles opportunités, certains exploitants choisissent la voie de la diversification et des activités para-agricoles : vente directe aux consommateurs, tourisme rural, transformation à la ferme d'une partie de leur production, travaux à façon comme des services environnementaux à destination des collectivités locales ou des particuliers...

UNE ÉCONOMIE FORTEMENT MARQUÉE PAR L'ACTIVITÉ LÉGUMIÈRE

Les 1 500 exploitations de la filière "légumes frais" réalisent un chiffre d'affaires de 380 millions d'euros pour la vague « 2005 »¹ soit 40 % de la production totale agricole du département. Trente-cinq ans plus tôt, l'activité maraîchère comptait 5 000 exploitations. Les surfaces légumières se concentrent sur les plaines alluviales de la Durance et du Rhône ainsi qu'autour de l'agglomération du pays d'Aix et sur les territoires du littoral méditerranéen (cf. carte en dernière page). Entre 1970 et 2005, la superficie cultivée a baissé d'un tiers. Actuellement, la filière emploie 5 000 équivalents temps plein, essentiellement de la main d'œuvre familiale et saisonnière. En moyenne, une exploitation dans les Bouches-du-Rhône compte 3,4 emplois contre seulement 2 en France. En effet, la conduite des légumes fortement représentés dans le département comme les tomates, les haricots verts extra-fins ou les fraises nécessite beaucoup de

Production de tomates en "2006"



main d'œuvre. De plus, la petite taille des parcelles ne permet pas un recours à la mécanisation aussi important que dans d'autres départements.

Une exploitation légumière sur cinq connaît des difficultés de recrutement des saisonniers. Les charges de personnel correspondent à la moitié des dépenses

courantes. Les autres postes élevés sont les semences et plants, l'énergie non stockée (gaz de réseau, gazole), les amortissements et les fournitures.

Un tiers de la production est commercialisée via les marchés de gros et de production, un cinquième par les coopératives et SICA, et encore un cinquième par la vente aux expéditeurs hors marchés. La concurrence internationale de l'Espagne et du Maroc pèse sur l'équilibre économique des exploitants agricoles. Vendre exclusivement hors des frontières nationales n'est plus une priorité. Désormais, les débouchés sont aussi à l'échelle nationale, régionale, voire locale sur circuits courts. La reconquête de la clientèle proche nécessite de la communication sur la fraîcheur et la proximité des produits, la recherche de partenariats et une meilleure segmentation du marché.

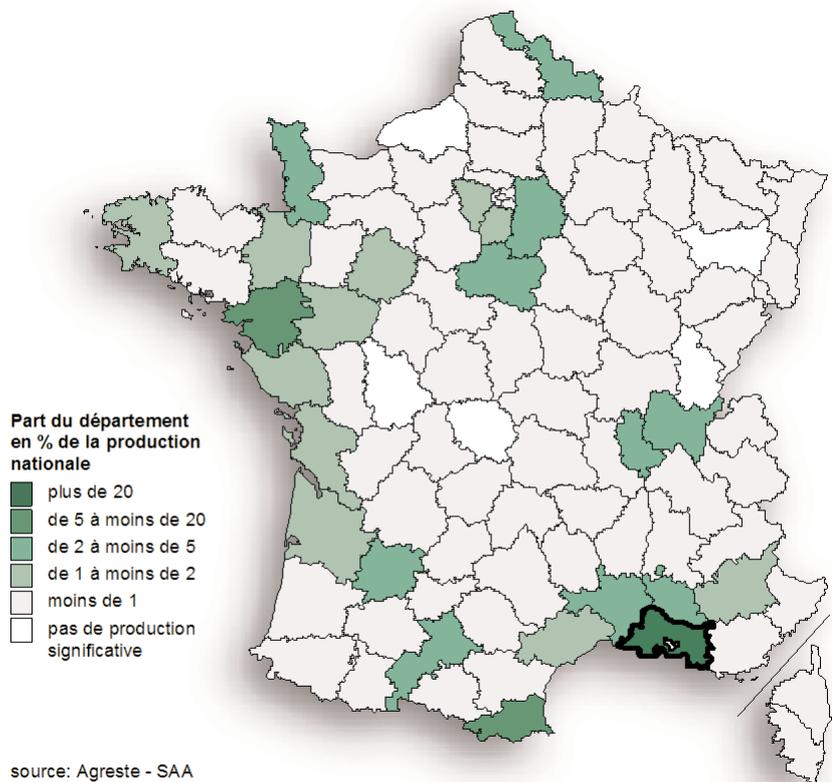
Les exploitations sont souvent petites avec des surfaces inférieures à trois hectares, le statut d'exploitant individuel étant largement majoritaire. Ces petites exploitations et les jardins familiaux sont en perte de vitesse en raison notamment des coûts liés à l'énergie. En revanche, les grandes exploitations se développent et leurs capacités d'investissement leur permettent des méthodes de production modernes et sophistiquées. Les producteurs départementaux sont peu organisés : une exploitation sur dix adhère à une organisation de producteurs (OP) alors que la moyenne nationale est de quatre sur dix. Par rapport à une logique d'entreprise s'appuyant sur de grosses OP très structurées comme en Bretagne, la culture régionale conduit à privilégier des structures souples de petits producteurs.

La tomate et la salade, clefs de vôûte de la filière

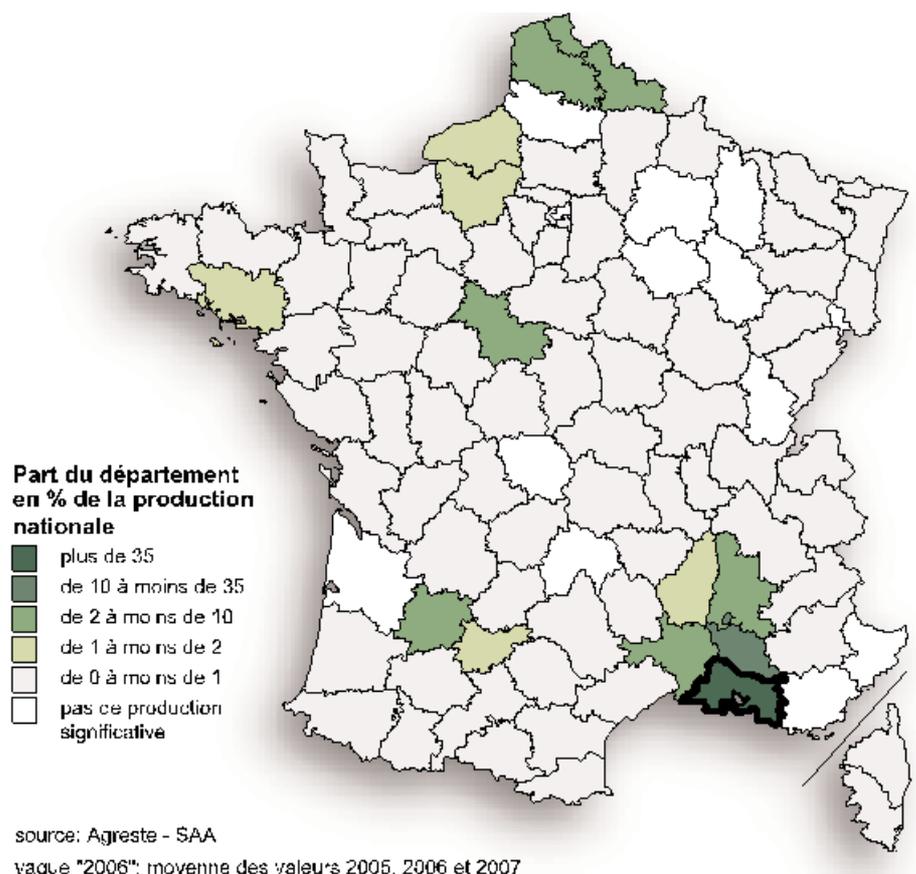
Un tiers des tomates de l'hexagone sont produites dans les Bouches-du-Rhône, ce qui place le département au premier rang national. Première filière du département, les tomates hors industrie représentent plus d'un tiers du chiffre d'affaires des légumes frais. Néanmoins, le principal concurrent hexagonal, le Finistère, gagne rapidement des parts de marché avec une organisation de la production plus structurée.

Avec un cinquième de la production française, le département détient aussi la première place dans la production de salades, essentiellement récoltées en hiver.

Production de salades en "2006"



Production de courgettes en "2006"



Légumes dans les Bouches-du-Rhône

Productions

Les laitues pommées représentent un tiers du chiffre d'affaires des Bouches-du-Rhône. Ce secteur a connu des crises de mévente au cours des trois dernières années en raison notamment d'une météorologie défavorable, de la concurrence des autres pays européens et une moindre consommation du marché intérieur. La douceur des températures a entraîné une obligation de récolte entre quinze jours et trois semaines d'avance ce qui a provoqué une surproduction et une saturation du marché.

Outre la tomate et la salade, d'autres cultures comme la courgette, les bettes et cardes placent les Bouches-du-Rhône à la première place nationale. Elles ont une évolution annuelle moyenne croissante depuis 1990.

Parmi les autres légumes bien placés, l'ail, les aubergines et les melons, sont en recul depuis les quinze dernières années. Certains « vieux » légumes du terroir (pomme de terre, courge, ...) arrivent à dégager un marché de niches sur la production de qualité.

Des superficies légumières en baisse

Entre 1970 et 1990, les surfaces globales sont restées stables. Ce phénomène cache une diminution des surfaces de légumes frais plein champ et un développement des surfaces de légumes frais sous serres. Depuis 1990, les surfaces agricoles cultivées en légumes ont baissé de 4 % par an. Seules les surfaces de potirons, courges, citrouilles, salades, bettes et cardes échappent au phénomène. En raison des gains de productivité, les volumes produits augmentent même si les terres agricoles périurbaines sont soumises à la concurrence de l'urbanisation.

Un tiers des surfaces légumières des Bouches-du-Rhône est cultivé sous serres ou abris haut, ce qui place le département au premier rang de l'hexagone. Les serres sont davantage localisées sur les communes de Berre, et d'Arles, mais aussi dans les régions du Comtat, au nord-ouest du département, et de la Crau, à l'ouest. Un tiers des surfaces sous serres est chauffé, ce qui engendre des coûts d'énergie importants. Ainsi, les exploitations maraîchères de Provence-Alpes-Côte d'Azur dépensent la moitié de leurs coûts énergétiques en gaz, l'autre moitié se répartit entre fioul domestique, gazole à la pompe et électricité.

	"2006"			"2006" / "1990"
	tonnages	rang national	Part du département en France (en %)	% annuel
Légumes				
tomate	229 598	1	30,8	1,8
salade	111 571	1	21,4	2,4
courgette	46 719	1	36,0	2,5
potiron, courge, citrouille	9 775	1	20,0	8,1
bette et cardes	3 430	1	25,2	2,8
aubergine	3 173	2	18,7	-3,4
melon	18 129	6	6,6	-4,0
ail	1 764	6	6,5	-3,4
dont Légumes frais sous serre				
tomate	199 948	1	35,3	3,6
melon	11 098	2	40,9	-1,8
concombre	14 290	3	12,0	-0,2

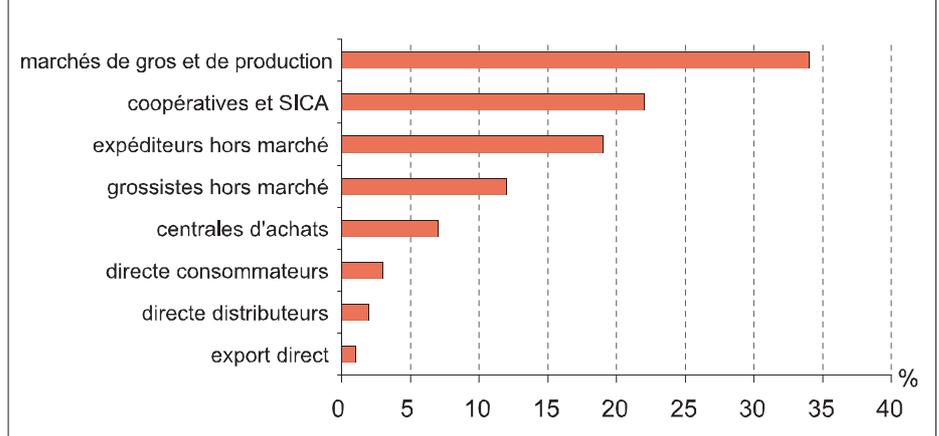
Superficies développées

	"2006"			"2006" / "1990"	"1990" / 1970
	hectares	rang national	Part du département en France (en %)	% annuel	% annuel
Légumes					
tomate	1 037	1	22,9	-3,0	-1,8
salade	2 713	2	11,2	1,5	0,0
courgette	527	1	18,2	-1,7	-1,5
potiron, courge, citrouille	250	2	13,9	10,5	//
bette et cardes	70	1	17,4	2,2	//
aubergine	82	2	19,7	-4,9	-3,1
melon	633	9	4,3	-4,1	-0,2
ail	123	8	3,5	-5,3	-0,9
Légumes frais sous serre					
dont tomate	690	1	33,5	-0,1	//
melon	303	2	28,7	-2,4	//
concombre	56	4	11,5	-1,3	//

vague « 2006 » : moyenne des années 2005, 2006 et 2007
vague « 1990 » : moyenne des années 1989, 1990 et 1991
// : non disponible

sources : Agreste - RGA 1970, SAA

Mode de commercialisation (en %) des légumes frais en 2005 Bouches-du-Rhône



source : Agreste - Enquête Structures de la production légumière 2005

LA PLUS GRANDE SUPERFICIE FRUITIÈRE DE FRANCE

Premier département français en surface de vergers, les Bouches-du-Rhône dégagent une production commercialisée ou de 355 millions d'euros pour la vague « 2005 », soit 40 % de la valeur de la production agricole du département.

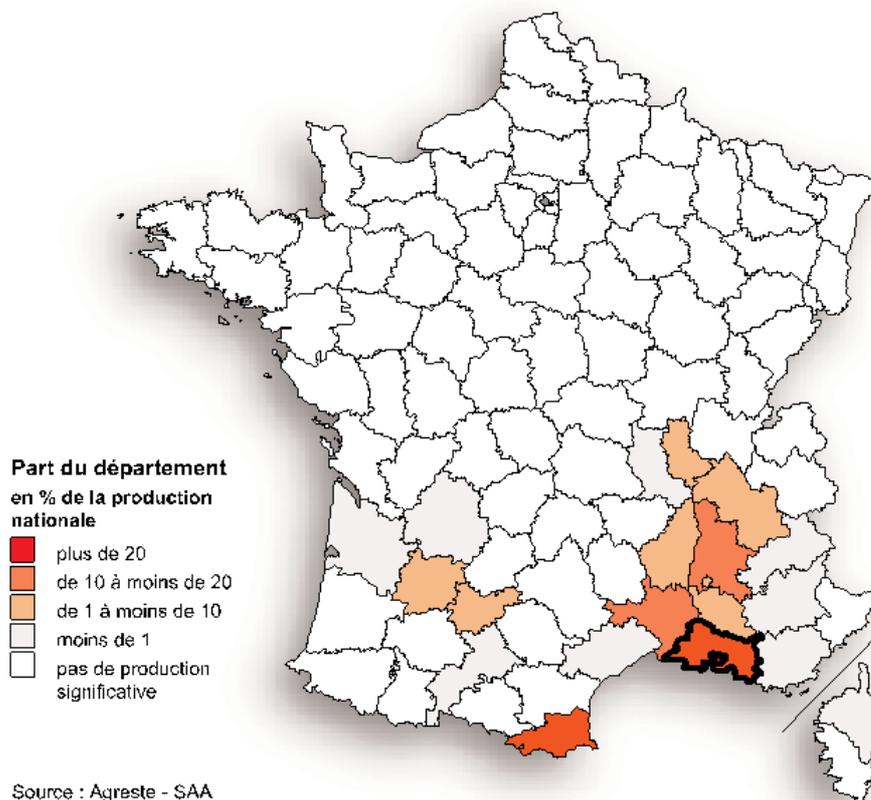
L'aire de production s'étend sur l'ouest du département : les oliviers sont cultivés autour de la Fare-les-Oliviers et dans les Alpilles ; les abricotiers sont principalement localisés à l'ouest et au nord-ouest où se sont installés des producteurs venus de la Drôme ; les pêcheurs et nectariniers s'étendent à l'ouest de l'étang de Berre, en Crau notamment ; les vergers de pommiers et de poiriers se concentrent sur le Comtat.

Les Bouches-du-Rhône sont au premier rang national pour les productions de pêches-pavies-nectarines, poires et olives. Chacun de ces trois fruits constitue un quart de la production française. Le département est le second producteur de figes avec un dixième de la production nationale. Depuis 1990, la tendance des productions est en baisse, excepté pour les pêches-pavies-nectarines et les olives dont les volumes récoltés ont doublé.

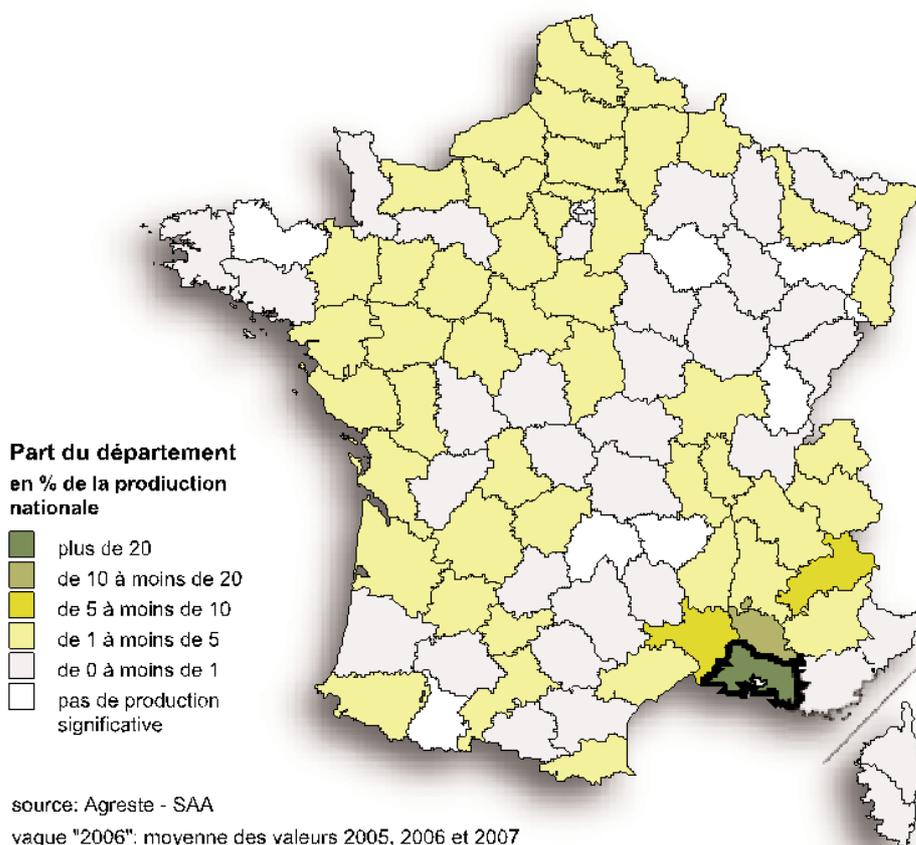
Des surfaces fruitières en retrait sauf pour les olives et abricots

En 2007, les vergers représentent 17 000 hectares. Les poiriers et les oliviers occupent la première place au niveau national en terme de surfaces. Les pêcheurs-nectariniers et figuiers se placent au second rang. Entre 1970 et la vague « 2006 », les superficies fruitières sont orientées à la baisse mais depuis une quinzaine d'années, les abricotiers et plus encore les oliviers gagnent des parts de surface. La forte demande des consommateurs en huiles d'olive de qualité et les nombreux particuliers qui récoltent leur propre production contribuent à cette tendance. Les oliviers sont cultivés dans leur quasi-totalité pour la fabrication d'huile. Malgré l'irrégularité des récoltes d'une année sur l'autre, un arboriculteur sur deux produit de l'abricot, ce qui représente

Production de pêches, pavies et nectarines en "2006"



Production de poires en "2006"



16 % de la surface fruitière départementale.

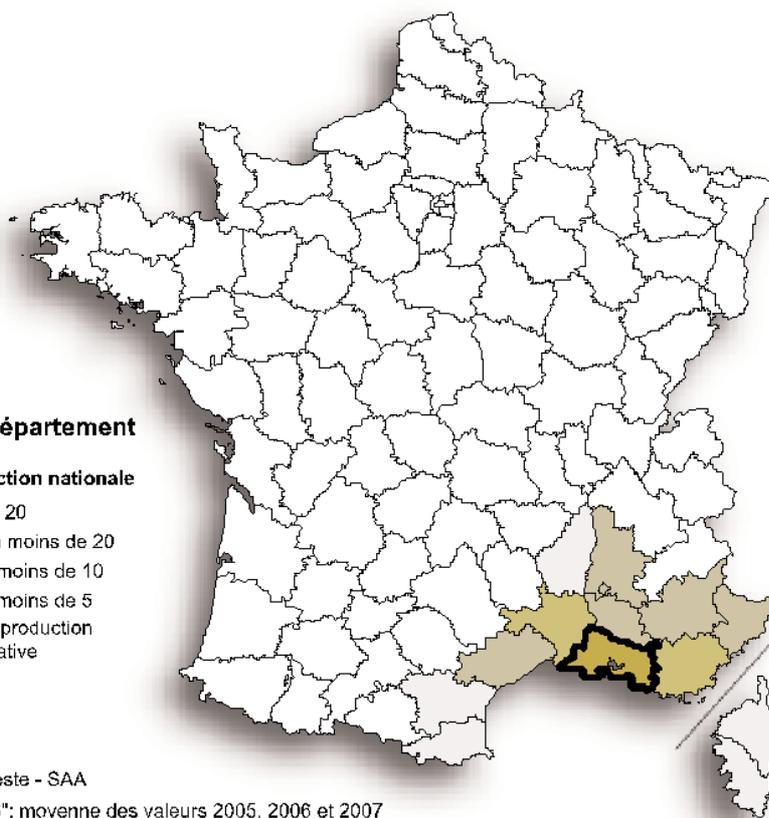
Production d'olives en "2006"

Depuis 10 ans, de nouvelles variétés fruitières ont émergé

En 2007, le département compte 670 exploitations de vergers, soit 350 de moins qu'en 2002. Trente-cinq ans plus tôt, on en recensait plus de 5 800.

A l'heure actuelle, sept exploitations fruitières sur dix ont une activité dominante en vergers, et deux sur dix en maraîchage. Un verger s'étend en moyenne sur 15 hectares, contre seulement 3 en 1970. Les petites exploitations restent tout de même largement majoritaires : depuis 1970, moins de 10 % des vergers ont une taille supérieure à 20 hectares, mais ils représentent 40 % de la surface agricole fruitière.

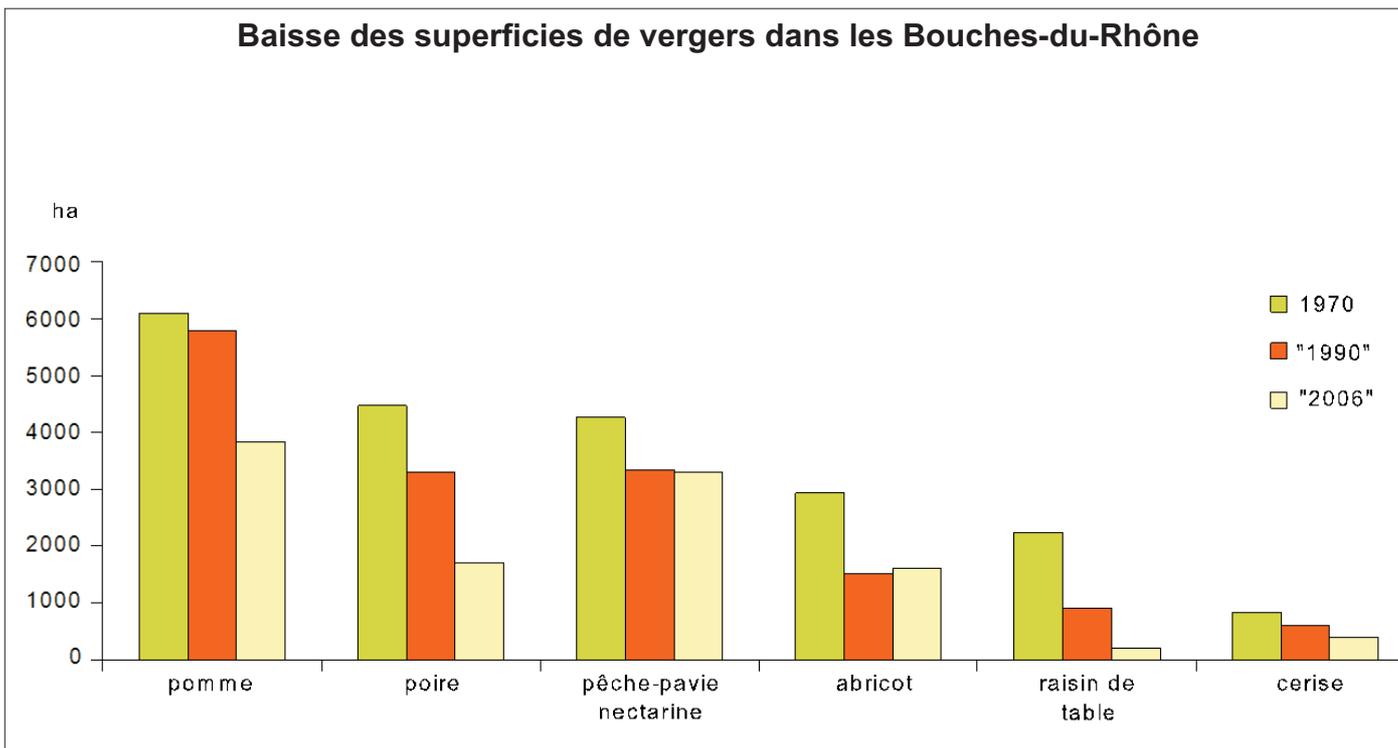
Certaines variétés de fruits ont fortement évolué depuis dix ans car les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur différents critères comme la qualité gustative, la présentation, la résistance au transport, la longue conservation. Les producteurs de pommes ont tendance à délaisser les pommes rouges, moins appréciées qu'avant, au profit de variétés plus sucrées et bicolores : Gala, Fuji, Pink Lady.



source: Agreste - SAA
vague "2006": moyenne des valeurs 2005, 2006 et 2007

Près d'un dixième des exploitations fruitières possède un cahier des charges, dont la moitié en agriculture biologique et l'autre en certificat de conformité de produit.

Baisse des superficies de vergers dans les Bouches-du-Rhône



vague "2006" : moyenne des années 2005, 2006 et 2007
vague "1990" : moyenne des années 1989, 1990 et 1991

sources : Agreste - RGA 1970, SAA

Fruits dans les Bouches-du-Rhône

Pour l'abricot, une vingtaine de nouvelles variétés de type californienne et de Séville se sont développées et permettent de réaliser de bonnes campagnes en continu. Les plus dynamiques sont appréciées pour leur couleur rouge : Orange Red, Bergarouge, Kioto, Magic Cot, Early Cot ou Spring Blush (groupe des rouges). Elles sont amenées à remplacer la variété Early Blush dont la tenue n'est pas suffisante.

Une main d'œuvre essentiellement saisonnière

L'activité fruitière emploie 3 400 équivalents temps plein. Un quart des emplois est occupé par les membres de la famille qui ont en majorité un statut de non salarié. Le recours à la main d'œuvre saisonnière est important puisqu'elle assure les deux tiers du temps de travail. Plus de huit exploitations sur dix embauchent des saisonniers. Ces emplois sont affectés principalement à la récolte, aux travaux de taille et d'éclaircissage, enfin au conditionnement et à la commercialisation des produits.

Pour les vergers de la région, les charges de personnel sont le premier poste de dépenses. Elles représentent près de la moitié des charges courantes. Le poids des amortissements, des fournitures et des produits phytosanitaires est aussi élevé. La maîtrise des coûts et notamment les dépenses énergétiques devient indispensable dans un contexte de stagnation des prix. En effet, le fioul domestique carburant et le gazole à la pompe représentent la moitié des charges en énergie, suivi par l'électricité qui totalise un tiers des dépenses. Cela passe parfois par la vente directe de fruits pour les petites exploitations ou encore par la vente des fruits « brut de cueille », c'est-à-dire ramassés et regroupés en bout de vergers. Ce dernier type de vente s'adresse à des acheteurs dépendant eux-mêmes des prix du marché, liés aux importations et à la demande des centrales d'achat.

La moitié de la surface des vergers est irriguée par gravitation et un tiers par goutte à goutte.

Productions

	"2006"			"2006"/ "1990"
	tonnages	rang national	Part du département en France (en %)	% annuel
Fruits				
pêche-pavie-nectarine	110 780	1	28,8	5,3
poire	53 154	1	24,7	-2,3
olive	5 655	1	26,9	4,8
figue	265	2	9,6	-5,2
abricot	25 592	3	15,9	4,0
pomme	162 747	3	8,1	-1,4
raisin de table	3 739	4	5,9	-5,3
amande	77	6	4,0	-6,5
cerise	2 559	7	4,3	-0,8

Superficies cultivées

	"2006"			"2006"/ "1990"	"1990"/ 1970
	hectares	rang national	Part du département en France (en %)	% annuel	% annuel
Fruits					
pêche-pavie-nectarine	3 303	2	19,8	-0,1	-1,2
poire	1 707	1	19,8	-4,0	-1,5
olive	4 274	1	22,9	1,2	-0,3
figue	29	2	6,3	-2,7	//
abricot	1 613	3	11,5	0,4	-3,3
pomme	3 822	4	6,9	-2,6	-0,2
raisin de table	206	5	2,7	-8,8	-4,4
amande	37	8	2,5	-9,8	//
cerise	395	7	3,4	-2,0	-1,6

vague "2006" : moyenne des années 2005, 2006 et 2007

vague "1990" : moyenne des années 1989, 1990 et 1991

// : non disponible

sources : Agreste - RGA 1970, SAA

15 % des superficies fruitières sont équipées d'une protection contre le gel et la tendance augmente car un quart des surfaces aujourd'hui protégées ne l'étaient pas en 2002. Les moyens de protection privilégiés sont le chauffage, puis l'aspersion.

UNE VITICULTURE DE QUALITÉ EN CROISSANCE

Les vins d'appellation dégagent une production valorisée de 41 millions d'euros pour la vague « 2005 ». C'est la troisième ressource de l'agriculture. Actuellement, sur dix hectares viticoles, six sont exploités sous signe officiel de qualité (AOC). Les vins d'appellation occupaient quatre hectares sur dix en 1990 contre seulement un hectare sur dix en 1970.

Ainsi entre 1970 et la vague « 2006 », les surfaces produisant des vins AOC ont progressé de 2 % par an au détriment des vins de pays et vins de table. De façon encore plus marquée, la production valorisée des vins d'appellation a connu une croissance continue

depuis 1990. La part des vins de pays reste toutefois plus importante que dans les autres départements : Comme pour les autres vins, les quantités commercialisées en vin de qualité ont connu un tassement des ventes dans les années récentes en raison d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Cette situation observée pour l'ensemble de la production viticole nationale est la conséquence d'une récolte 2004 plus abondante qui a pesé sur les stocks des années suivantes.

En 2005, 360 exploitations professionnelles sont spécialisées en viticulture. Elles occupent 12 300 hectares de la surface agricole du département. Huit de ces vignobles sur dix produisent des vins d'appellation mais la

quasi-totalité des exploitations produisent aussi des vins de pays ou de table. Un tiers des exploitations occupent plus de 20 hectares et s'étendent sur 70 % de la superficie viticole du département.

Les coopératives viticoles fournissent en 2004 la moitié de la production de vins du département. Entre 1994 et 2004, le nombre de coopératives s'est réduit d'un tiers et le nombre d'adhérents a baissé de moitié mais les superficies contrôlées par une coopérative ont diminué de seulement un cinquième.

Trente exploitations produisent leur vin en culture biologique, représentant 6 % de la surface viticole du département. La quasi-totalité de l'appellation Baux-de-Provence est produite en bio.

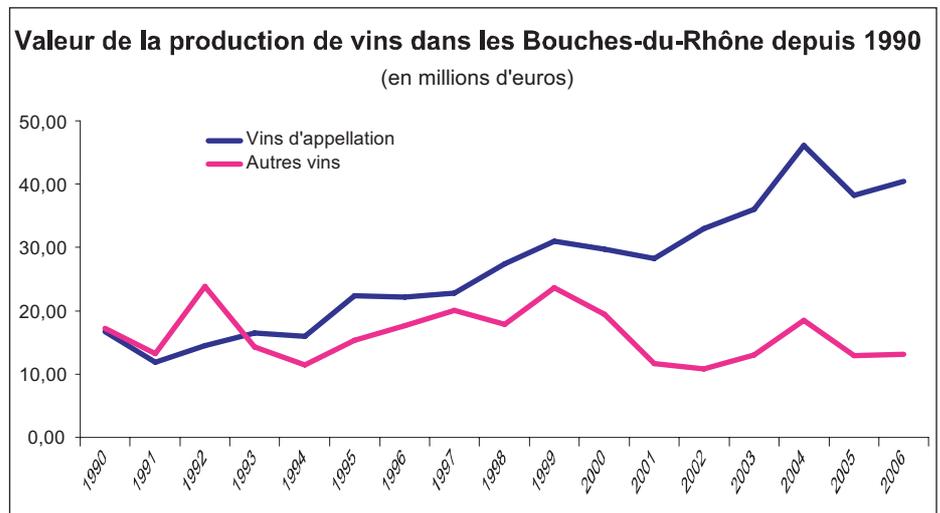
Viticulture dans les Bouches-du-Rhône

	superficie			production	
	“2006”	“1990”/1970	“2006”/1990	“2006”	“2006”/“1990”
	hectares	% annuel	% annuel	hectolitres	% annuel
Vins de qualité	6 676	1,9	1,9	301 646	2,2
Vins de pays et vins de table	4 067	-4,9	-3,6	238 469	-2,9
Total vins	10 743	-3,2	-0,8		

vague “2006” : moyenne des années 2005, 2006 et 2007
vague “1990” : moyenne des années 1989, 1990 et 1991

Source : Agreste - RGA 1970, SAA

Parmi les cinq appellations AOC du département, les Coteaux d'Aix-en-Provence occupent 4 600 hectares et les Côtes de Provence 2 300 hectares. Le prix d'un hectare de terre viticole, libre à la vente dans les conditions normales d'offre et de demande, est compris dans une fourchette entre 19 000 et 40 000 euros. Les écarts de prix s'expliquent notamment par le plus ou moins grand éloignement d'une ville ou de la mer, la présence d'un bâtiment ou d'un parc, un effet « coup de cœur », etc.



Source : Agreste – comptes régionaux

Prix des terres libres à la vente pour les vignes d'appellation dans les Bouches-du-Rhône

appellation	superficie (ha) 2000	Cotation 2007 (euros)		
		Dominante*	Minimum	Maximum
Cassis	200	70 000	20 000	100 000
Coteaux d'Aix-en-Provence	4 607	24 000	19 300	38 100
Côtes de Provence	2 292	25 000	20 000	40 000
Baux-de-Provence	270	25 000	ns	ns
Palette	46	ns	ns	ns

ns : non significatif

* La dominante est le prix le plus fréquemment pratiqué dans les conditions normales d'offre et de demande

Source : Agreste - Safer

BLÉ DUR ET RIZ SONT LES DEUX PILIERS DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE

Cinquième surface agricole des Bouches-du-Rhône, la production de céréales est valorisée à hauteur de 47 millions d'euros pour la vague «2005», soit 5 % de la production agricole totale du département.

Entre 1970 et 2005, la taille moyenne d'une exploitation céréalière est passée de 11 hectares à 47 hectares. En effet, la plupart des exploitations aujourd'hui ont une taille comprise entre 10 et 30 hectares alors que la majorité des céréaliers ne dépassaient pas 10 hectares en 1970.

La quasi-totalité de la production se ré-

partit entre deux cultures à parts égales en chiffre d'affaires : le blé dur et le riz.

Le département est le 11ème producteur de blé dur en France. Le nombre d'exploitations productrices est en baisse depuis 1970, mais le blé dur est la seule céréale dont la superficie ne cesse de croître depuis 35 ans. La production de blé dur est néanmoins stable sur les quinze dernières années. Les rendements ont baissé suite aux épisodes de sécheresse.

Avec 70 % de la production nationale de riz, le département se place au premier rang de l'hexagone.

Cultivé en Camargue, le riz occupe plus d'un tiers des surfaces céréalières.

La culture du riz est coûteuse mais reste cependant indispensable pour le maintien du milieu naturel préservé de Camargue. Les aides provenant de l'Etat et de l'Union Européenne contribuent à assurer la pérennité de la filière, notamment des 120 exploitations rizicoles du département. La culture du riz en Camargue subit un handicap climatique par rapport aux autres régions rizicoles européennes et le déficit qui s'ensuit représente une tonne par hectare. Le riz biologique représente 4 % de la récolte totale. Son rendement, de 3,9 tonnes/ha est un peu plus faible que celui du riz conventionnel de 5,4 tonnes/ha.

Céréales dans les Bouches-du-Rhône

Productions

	"2006"			"2006"/"1990"
	tonnages	rang	Part du département en France (en %)	% annuel
Céréales				
riz	67 266	1	71,1	-1,8
blé dur	63 463	11	3,1	-2,0
maïs	7 193	79	0,1	-6,7

Superficies

	"2006"			"2006"/"1990"	"1990"/1970
	hectares	rang	Part du département en France (en %)	% annuel	% annuel
Céréales	34 973	66	0,4	-1,4	-0,3
dont riz	11 803	1	68,5	-1,7	//
blé dur	21 172	8	4,8	-0,4	0,2
maïs	916	78	0,1	-7,2	5,3

vague "2006" : moyenne des années 2005, 2006 et 2007
vague "1990" : moyenne des années 1989, 1990 et 1991
// : non disponible

sources : Agreste - RGA1970, SAA

Des projets d'installation agricole très diversifiés

En 2007, près de 80 agriculteurs de moins de 40 ans se sont installés dans les Bouches-du-Rhône. Un peu moins de la moitié d'entre eux a bénéficié de la dotation « jeunes agriculteurs » qui est une subvention financée par l'Etat et l'Union Européenne. Elle est délivrée au moment de l'installation et son montant varie entre 12 650 euros et 17 300 euros selon la localisation géographique. Par ailleurs, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur apportent un complément à cette dotation. Les jeunes agriculteurs s'orientent généralement vers le maraîchage ou l'élevage. Depuis deux ans, on note une augmentation importante des projets en maraîchage biologique. La particularité du département est la grande diversité des productions. Sur une même exploitation les productions sont très variées et diversifiées. La monoculture est assez rare. Différents phénomènes de mode poussent certains d'entre eux vers des cultures jusqu'alors peu répandues (spiruline, safran...) mais qui restent des productions à la marge. Par ailleurs, la moitié des jeunes agriculteurs du département s'installe hors du cadre familial contre 30 % dans l'hexagone.

Source : Jeunes Agriculteurs PACA

LA CAMARGUE, LIEU PRIVILÉGIÉ DE LA VIANDE DE TAUREAU AOC

Les élevages représentent une production valorisée de 16 millions d'euros pour la vague "2005", l'équivalent de 1,7 % de la production agricole totale du département.

Les porcins sont la première ressource en bétail du département avec 10 millions d'euros. Il y a 15 ans, le cheptel porcin était deux fois plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

Les ovins sont la seconde ressource animale des Bouches-du-Rhône avec 3 millions d'euros de production agricole valorisée. Les 200 000 têtes placent le département au 12ème rang national du cheptel ovin.

Le pâturage dure de mars à juin dans les coussouls (pelouse sèche, caractéristique de la plaine de la Crau).

En été, les troupeaux transhumants montent dans les alpages. Ils redescendent en automne pour pâturer les regains de prairies de Crau et les cultures fourragères. Le pâturage ovin entretient l'éco-système emblématique de la Crau, reconnu au niveau européen. Ce type d'élevage typique, alternant prairies sèches, transhumance et pâturage des regains des prairies irriguées de la Crau est très lié à la production du foin de Crau, première AOC d'un produit non destiné à l'alimentation humaine.

L'élevage bovin départemental a connu une croissance annuelle de 2,9 % depuis la vague "1990" ; cependant il tend à se stabiliser depuis quelques années.

Les 245 élevages du département comptent 16 000 bovins, localisés en Camargue, dans la Crau et les Alpilles. Huit sur dix élèvent des bovins sauvages en liberté : taureaux de Camargue de "raço di biou" et taureaux de combat. Ces élevages, dénommés "manades", ont un rôle économique, écologique et culturel : ils sont destinés aux jeux taurins (courses à la cocarde, corridas, jeux de village...) et ils produisent une viande reconnue "AOC taureau de Camargue" depuis 1996. Les visites d'élevage et l'organisation de spectacles confortent aussi les activités touristiques du département. Les cheptels domestiques sont quant à eux constitués de bovins de race à viande et de bovins de race laitière qui disparaissent progressivement.

Elevage dans les Bouches-du-Rhône

	"2006"			"2006"/"1990"
	Effectif (têtes)	Rang national	Part du département en France (en %)	% annuel
Ovins	206 338	12	2,3	-0,3
Porcins	21 374	67	0,1	-4,3
Bovins	16 405	82	0,1	2,9

Source : Agreste - SAA

Une partie importante du territoire en irrigation gravitaire

L'apport de l'eau a permis un développement important de l'économie régionale en transformant garrigues et déserts en zones fertiles. Depuis 1970, la part des surfaces irrigables est restée relativement stable. Les trois quarts des surfaces agricoles des Bouches-du-Rhône sont actuellement irriguées par gravité : l'eau est répartie grâce à un réseau de canaux à surface libre pour irriguer des territoires dans les grandes plaines (Durance, Crau et Camargue), et un quart est mise sous pression pour certaines cultures en plaine et surtout dans les zones de coteaux. L'irrigation gravitaire traditionnelle est aussi présente dans les plaines de Vaucluse et pour les prairies de montagne, mais la part des surfaces irriguées sous pression est en général beaucoup plus importante (du fait du relief, du parcellaire, de contraintes comme l'irrigation antigel etc..) dans les autres départements de la région : l'eau est projetée en pluie sur la parcelle en utilisant un équipement conséquent : pompe ou réseau collectif, organe d'arrosage, canalisations.

L'alimentation en eau pour les activités agricoles dépend fortement de la sécurisation apportée par la ressource en eau de la Durance et du Verdon pour le Nord et l'Est, par le Rhône à l'Ouest pour soutenir les ressources locales très limitées et qui ne permettraient pas à elles seules la viabilité d'exploitations irriguées significatives (cas des bassins de l'Huveaune, de l'Arc, de la Touloubre amont). Cette sécurisation est rendue possible dans certains territoires de la région, tout au long de l'année, par la présence de grandes retenues hydroélectriques disposant de tranches pour l'alimentation en eau agricole et multi-usages (Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes, Ste-Croix et Castillon dans les Alpes de Haute-Provence, Saint-Cassien dans le Var). D'autres territoires ne bénéficient pas des ouvrages hydrauliques de la Durance et du Verdon et subissent en plein les pénuries en période de sécheresse.

Ces dernières années, les exploitants ont été confrontés à des périodes de sécheresse préoccupantes. Les pouvoirs publics ont réagi en mettant en place un plan départemental sécheresse en demandant aux exploitants agricoles de réduire les prélèvements dans le milieu naturel en fonction des étiages de ces rivières, d'adapter le choix des cultures et plus généralement de continuer à progresser avec les autres utilisateurs dans la gestion collective de la ressource.

Superficie irrigable (en ha) suivant le mode d'irrigation dans les Bouches-du-Rhône

	2000	2007	évolution annuelle
par gravité	62 777	58 162	-1 1
par aspersion	13 156	13 228	0,1
par micro-irrigation	7 511	8 496	1,8

Sources : Agreste - RA 2000 et Enquête Structure 2007

DES TERRES AGRICOLES CONCURRENCÉES PAR LA DEMANDE FONCIÈRE DES CITADINS

Le territoire rural des Bouches-du-Rhône est à la fois le support d'activité de productions agricoles et l'enjeu de demandes non agricoles liées au logement, aux loisirs, à l'environnement et à la conservation du patrimoine. Le territoire (la terre) est une ressource limitée et son occupation est un enjeu de plus en plus pressant. La périurbanisation des agglomérations d'Aix-en-Provence, Salon-de-Provence et Marseille en est un exemple. Seules les régions de La Crau, de la Camargue, du Comtat et Val de Durance conservent une vocation fortement agricole.

En fait, plusieurs grands marchés se concurrencent : celui du loisir car de plus en plus de non exploitants rachètent des terres, celui de la préservation de grands espaces naturels et celui des activités agricoles elles-mêmes. Les pouvoirs publics ont toutefois mis en place des instruments d'action pour lutter contre la spéculation et maintenir l'agriculture : droits de préemption sur les terres à vocation agricole dont disposent les SAFER¹, outils d'interventions des collectivités territoriales et administrations déconcentrées de l'Etat (Plans de Développement Urbain, ...). Toutefois, malgré les aides, il est toujours difficile pour les jeunes agriculteurs de s'installer. Un des critères importants du prix de

la terre est la régularité de l'accès à l'eau, surtout dans la Crau et la Basse vallée de la Durance. La Camargue fait partie des plus gros bénéficiaires nationaux d'aides céréalières aux surfaces versées dans le cadre de la Politique Agricole Commune) ce qui tire ainsi les prix vers le haut.

Des vergers sont arrachés dans la Basse vallée de la Durance et le Comtat et se transforment en prairies naturelles libres. En revanche, la reconversion des surfaces en herbe de la Crau en vergers, cède la pas. Il y a une forte demande agricole de prairies de Crau et de places de couscous en cohérence avec les orientations de gestion de cette zone Natura 2000.

Prix 2007 des terres agricoles, libres à la vente dans les Bouches-du-Rhône

En euros par hectare	Dominante*	Minimum	Maximum
Terres labourables			
Camargue	8 500	6 000	10 000
Crau	9 000	7 500	11 000
Basse vallée de la Durance	7 000	4 000	10 000
Comtat	12 000	8 000	15 000
Coteaux de Provence	12 000	8 000	14 000
Prairies naturelles			
Camargue	11 000	9 000	15 000
Crau	15 000	10 000	20 000
Basse vallée de la Durance	7 500	4 000	10 000
Comtat	8 000	6 000	12 000
Coteaux de Provence	12 000	8 000	15 000
Landes pâturées et alpages			
Camargue	5 700	4 300	6 000
Crau	4 800	3 500	10 000
Basse vallée de la Durance	3 000	2 000	5 000
Comtat	3 000	2 000	5 000
Coteaux de Provence	5 000	3 000	6 000
Littoral de Provence	5 000	3 000	6 000

* La dominante est le prix le plus fréquemment pratiqué dans les conditions normales d'offre et de demande

Source : Safer - Agreste, Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles 2007

¹ Les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) sont des sociétés anonymes à but non lucratif ayant pour missions de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, favoriser l'installation des jeunes, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, accompagner le développement de l'économie locale.

LA DIVERSIFICATION : UN COMPLÉMENT DE REVENU NON NÉGLIGEABLE

Afin de se prémunir des aléas des revenus de l'agriculture et saisir les opportunités résultant des nouvelles demandes sociales ou alimentaires, certains exploitants choisissent la voie des activités para-agricoles et de la diversification. Certains développent la vente directe aux consommateurs, le tourisme rural, la transformation à la ferme d'une partie de leur production, des activités d'artisanat... D'autres proposent des travaux à façon comme des services environne-

mentaux rendus hors du cadre de leur exploitation à destination des collectivités locales ou des particuliers.

En 2005, un exploitant agricole sur cinq des Bouches-du-Rhône pratique la vente directe aux consommateurs et cette proportion est à la hausse depuis l'an 2000. Ainsi, les maraîchers développent ces nouvelles formes de ventes directes au sein de marchés paysans ou par le biais de paniers AMAP basés sur le partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme....

La transformation de produits agricoles pour la vente est adoptée par un agriculteur sur vingt et la progression est continue depuis 2000.

En croissance depuis 2000, des activités touristiques sont proposées par un exploitant agricole sur vingt en 2007. La forme la plus répandue est l'hébergement (camping à la ferme, gîte, chambre d'hôte,...), un service de restauration (table d'hôte, ferme auberge), des activités pédagogiques, sportives ou récréatives (visite de l'exploitation).

Définitions

Abris hauts : serres et tunnels, chauffés ou pas, dans lesquels il est possible de travailler debout et d'utiliser des engins.

AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne : partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme.

Certification de conformité de produits (CCP) : il atteste qu'une denrée est conforme à des caractéristiques portant soit sur la fabrication, soit sur le conditionnement ou l'origine. Les normes et cahiers des charges correspondants sont également validés par la Commission nationale des labels et certifications.

Equivalent temps plein : nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main d'oeuvre salariée (permanents, saisonniers, occasionnels, salariés des ETA et CUMA).

Exploitation agricole (au sens de la statistique agricole) : unité de production répondant aux conditions suivantes :

1° Elle produit des produits agricoles ;

2° Elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée, soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 10 ruches, 15 ares de fraises, etc.) ;

3° Elle est soumise à une gestion courante unique.

Exploitation professionnelle : exploitation d'une taille économique supérieure ou égale à 12 équivalent-hectares de blé et occupant au moins l'équivalent d'une personne occupée à trois quarts de temps.

Maraîchage : culture intensive de légumes et de certains fruits, destinés au marché du frais.

OP : les organisations de producteurs oeuvrent en matière d'organisation économique de la profession, en vue d'améliorer et sécuriser ses revenus. Elles interviennent principalement en matière de commercialisation, mais aussi en matière technique et administrative.

SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la STH (surface toujours en herbe) et les cultures permanentes.

Superficie développée : superficie obtenue en multipliant la superficie brute par le nombre de rotations de la culture.

Terres (catégories de) :

Les **terres labourables** sont cultivées en céréales, cultures industrielles, pommes de terre et légumes de plein champ, cultures fourragères, etc. Seuil minimum retenu : 1 hectare.

Les **prairies naturelles** sont constituées par les prairies permanentes, c'est-à-dire semées depuis plus de six ans. Seuil minimum retenu : 1 hectare.

Les **landes pâturées** et alpages sont des surfaces toujours en herbe peu productives, mais pâturées de manière extensive. Ce type de terres peut recevoir d'autres dénominations : parcours, alpages, estives, parcours à moutons, maquis ...

Les **vignes d'appellation** sont les superficies plantées en vigne, en production ou non encore en production, produisant ou susceptibles de produire des vins à appellation d'origine contrôlée et des vins VDQS.

Vergers : toute plantation régulière d'arbres fruitiers d'une densité au moins égale à 100 pieds à l'hectare.

Vins d'appellation ou "VQPRD" : vins produits dans des régions déterminées. Cette notion communautaire correspond pour la France à l'ensemble des vins AOC (appellation d'origine contrôlée) et des VDQS (vins délimités de qualité supérieure).

LES BOUCHES-DU-RHÔNE



L'agriculture occupe encore 30 % de l'espace départemental contre 40 % en 1970

Les Bouches-du-Rhône s'étendent sur 5 100 km², et sont limitées par la Durance au Nord, le petit Rhône à l'ouest et les massifs de la Ste Victoire et de Ste Baume à l'est. Autour de la barre des Alpilles s'étendent des plaines : Le Comtat couvert de cultures irriguées ; la Crau (foin de Crau ; arboriculture) ; la Camargue (pâturages et rizières) dotée d'un parc national qui est une réserve de faune et de flore. L'agriculture occupe encore 30 % de l'espace départemental contre 40 % en 1970. En quarante ans, les terres agricoles ont été fortement concurrencées par le développement des villes, des zones d'activités, des espaces de loisirs des citadins (parcs, centres équestres, terrains de chasse,...). Un cinquième du territoire est couvert de bois et forêts.

Pour en savoir plus :

Sites internet :

sur les statistiques agricoles : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> > rubrique en région > Provence-Alpes-Côte d'Azur
sur les cotations : <http://www.snm.agriculture.gouv.fr>

Publications :

- Légumes frais en Provence-Alpes-Côte d'Azur - AGRESTE Paca, n° 26, juin 2007
- Résultats économiques 2006 des exploitations du RICA : Une situation qui s'améliore en 2006 en raison du rattrapage en arboriculture fruitière - AGRESTE Paca, n° 37, juillet 2008
- Prix des terres agricoles en 2007 - AGRESTE Paca, n°36, juillet 2008
- Vergers en Provence-Alpes-Côte d'Azur - AGRESTE Paca, n° 35, juillet 2008
- Agriculture : un bilan 2007 satisfaisant - AGRESTE Paca, n° 33, avril 2008
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 3ème région viticole française, un quart du chiffre d'affaires de l'agriculture régionale - AGRESTE Paca, n° 31, décembre 2007
- Revenu agricole en augmentation en 2006, la hausse des prix compensant la baisse des volumes - AGRESTE Paca, n°32, décembre 2007



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique
et Economique - (SRISE)
Château de Marveyre
161, rue du Commandant-Rolland
13272 MARSEILLE Cedex 08
Tél : 04 91 16 79 69 - Fax : 04 91 77 57 39

prix de vente : 2,50 euros

Directeur régional : Jean-Marie Seillan
Directeur de la publication : Frédéric Mulard
Rédacteurs : Didier Poulos, SRISE-PACA
Elodie Rasa, Master 2 Université Paul Cézanne
Mise en page : Nadine Nieto
Dépôt légal : Juin 2008
ISBN : 978-2-11-096099-3